



16ème législature

Question N° : 18556	De Mme Caroline Janvier (Non inscrit - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations		Ministère attributaire > Égalité femmes- hommes et lutte contre les discriminations
Rubrique >femmes	Tête d'analyse >Manque de parité au sein de l'Institut de France	Analyse > Manque de parité au sein de l'Institut de France.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Janvier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur le manque de parité au sein de l'Institut de France. L'Institut de France a pour mission, avec les autres académies, de contribuer à titre non lucratif au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts en formulant des réflexions sur plusieurs sujets et en remettant des prix et médailles. Il a également un rôle de conseiller auprès des pouvoirs publics. Cependant, le constat d'un manque de parité au sein des académies est évident : sur 50 sièges, seuls 4 sont occupés par des femmes. À titre d'exemple, l'Académie des sciences morales et politiques ne compte que 8 % de femmes alors que ces dernières, fortes de leur expertise, pourraient représenter des réflexions supplémentaires pour engager des débats éclairés sur des sujets d'actualité tels que l'avenir de l'Europe ou la transition écologique. En dehors des frontières, l'Académie royale de Belgique a entamé une réforme pour réserver 40 fauteuils aux femmes. Ainsi, elle lui demande que le Gouvernement, à l'image du modèle belge, mette en place des réglementations pour le recrutement de membres du fait de leurs spécialités et non de leur genre permettant ainsi d'organiser la parité de cette institution.